



Comment récupérer l'objet réparé ou me faire rembourser?

Par **xin3131**, le **25/02/2008** à **19:34**

Voici l'historique de mon litige

J'achète, il y a 4 mois par l'intermédiaire d'un site e-commerce international, très connu « iday france » pour respecter l'anonymat, un caméscope de poche à un e-marchand international « dzone3 » basé à Hong Kong et identifié par « iday » comme un très gros marchand professionnel sur son site, ce marchand confirmant entre autre une garantie personnelle d'un an.

Matériel reçu, tout va très bien, jusqu'à ce que 2 mois après (24 décembre), de but en blanc, l'appareil présente une panne électronique interne soudaine, nécessitant un renvoi au vendeur.

Ce que me préconise « iday » après avoir été obligé de lui signaler que le vendeur ne répondait pas à ma demande, de retour pour réparation.

Là, après mon intervention auprès de « d'iday », miracle : moins de 24 heures après, réponse de mon vendeur qui me demande de lui retourner l'appareil.

Retour et arrivé à Hong Kong en date du 12/01/2008, depuis cette date, mon revendeur me fait attendre sans fin d'une date de retour de réparation.

Comment dois-je procéder pour obliger mon vendeur à tenir ses engagements, c.à.d., soit de me retourner rapidement mon appareil réparé ? soit de me rembourser sur mon compte, « Payclair » ?

Qui des deux intermédiaires de vente est responsable et en mesure de pleinement me

rembourser ou me retourner mon produit ?

L'un ? ,l'autre ? les deux ? Comment proceder au mieux pour aboutir à une solution satisfaisante pour moi. Les deux protagonistes sont prévenus de ma démarche imminente d'agir légalement pour retrouver mon produit ou la somme qu'il représente.

merci par avance de votre réponse.